

«la manufacture des paysages ...

penser le patrimoine et les territoires de demain» association régie par la loi 1901
enregistrée à la sous-préfecture de Lodève sous le n° 2444

la charte de la manufacture des paysages

pourquoi ?

La manufacture des paysages a pour but, par des moyens variés, de développer une véritable **éthique** et une **responsabilité citoyenne** en terme de prise en compte de l'environnement comme **patrimoine commun** et **inaliénable**. Nous sommes tous des invités sur cette terre dont nous sommes responsables pour le temps d'une génération : nous devons transmettre le **respect** de ce patrimoine.

La manufacture des paysages se doit donc de réfléchir et de faire réfléchir sur les rapports entre foncier, bâti et humain pour définir une évolution cohérente, concertée et durablement équilibrée des différents territoires. Face au modèle d'urbanisation galopante et banalisante actuelle, nous avons la **responsabilité** de proposer des alternatives qui tiennent compte des aspirations collectives et des caractéristiques propres à chaque territoire.

Il est grand temps que les débats s'ouvrent, que chacun s'interroge et soit force de proposition pour construire le développement de demain : la manufacture des paysages veut dynamiser cette **réflexion collective** au service d'un bien commun : **l'avenir du territoire**.

avec qui ?

Elle s'engage donc à susciter des interrogations, recueillir et transmettre les opinions les plus variées, organiser les débats par la création d'espaces de réappropriation de la parole sur l'habitat. Sous des formes variées, afin de toucher le plus vaste public possible, la manufacture des paysages souhaite **sensibiliser** et faire émerger cette conscience collective du patrimoine : passé, actuel et à venir. Un travail d'élargissement, de mise en réseau et de confrontation aux autres initiatives est nécessaire : la manufacture des paysages souhaite **échanger** avec d'autres collectifs et s'enrichir des expériences similaires. Elle a pour volonté de créer des passerelles, de promouvoir des coopérations entre agences de l'état, organismes, communes....

Les compétences des membres et des salariés de l'association permettent à la manufacture des paysages de se positionner comme **accompagnement/ conseil** auprès des collectivités locales et des habitants, pour tout projet d'aménagement du lieu de vie.

comment ?

De multiples actions sont envisagées, dans le respect de cette charte :

- sensibilisation tout public à travers des actions pédagogiques, des activités ludiques, des expositions, des conférences : il s'agit de **provoquer** le débat, de recueillir et de synthétiser les avis, de développer la responsabilité de chacun, citoyen ou élu, pour un choix réfléchi des aménagements à venir. Notre ambition est d'être un acteur de l'éducation populaire à l'urbanisme, aux paysages et à l'aménagement des territoires.
- formation d'élus, conseils et appuis techniques sur des projets d'aménagement d'initiative locale : une **aide** à la **réflexion** et à la **prise de décision** est là aussi indispensable, et la manufacture des paysages, en diffusant l'information, en témoignant d'expériences réalisées, en ouvrant les choix sur des pistes jusque là ignorées, veut initier ou participer à des projets permettant une réappropriation de l'espace public, favorisant la mixité sociale, économisant l'espace et respectant l'environnement.
- collecte et synthèse d'informations, travail en réseau avec d'autres acteurs, réalisation d'expositions, de concours... : la manufacture des paysages veut enfin se définir comme **lieu ressource** en ce qui concerne l'aménagement du territoire.
- participation à des **expérimentations**, à des **projets pilotes** : la manufacture des paysages encourage les recherches et les innovations et l'utilisation d'un langage architectural contemporain.